

Renseignements sur le client

Nom et prénom :		Numéro de compte d'Énergie NB (laissez en blanc s'il s'agit d'un non-client)	
Adresse à domicile (Ville, province, code postal)			
Adresse de courriel		Numéro de téléphone (domicile)	
Êtes-vous marié ou en union libre ?		Nombre d'enfants de moins de 18 ans	
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			
Nom de tous les adultes (âgés de plus de 18 ans) qui résident dans le foyer		Étudiant (plus de 18 ans)	Locataire (bail signé)
1.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
2.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
3.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
4.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
5.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
6.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Renseignements sur le programme

Le Programme éconergétique pour les propriétaires à faible revenu (PEPPFR) aidera les propriétaires à faible revenu du Nouveau-Brunswick à réduire leur consommation d'énergie et leurs coûts énergétiques grâce à des améliorations ciblées de l'efficacité énergétique.

Les propriétaires admissibles se verront offrir une série d'**améliorations**, comme l'isolation du sous-sol, l'isolation du grenier ou des murs, l'ajout d'un système de ventilation pour régler les problèmes de qualité de l'air ou d'humidité, l'installation d'ampoules éconergétiques ou de pommes de douche à faible débit, pour aider à réduire la consommation d'énergie associée à l'éclairage et l'eau chaude. Les résidences peuvent être admissibles à certaines des améliorations possibles ou à l'ensemble de celles-ci.

La participation au programme est limitée, et elle sera offerte selon le principe du premier arrivé, premier servi, en fonction des améliorations importantes requises et de la disponibilité du financement pour le programme. Veuillez consulter les **lignes directrices du programme** qui comprennent « ce à quoi vous devez vous attendre » à l'adresse www.econergienb.ca/PEPPFR ou demander une copie par téléphone au 1-800-663-6272.

Documentation requise*

Pour vous inscrire au programme, vous devez fournir les documents suivants :

- ☑ Votre « facture » d'impôts fonciers la plus récente confirmant que les impôts fonciers pour l'année précédente ont été payés. Si des arriérés d'impôt figurent sur votre relevé d'impôt foncier, vous ne serez pas admissible.
- ☑ L'avis de cotisation d'impôt sur le revenu le plus récent indiquant la ligne 15000 **pour chaque adulte vivant dans le foyer**. Les avis sont émis par l'Agence du revenu du Canada (ARC). Vous pouvez demander gratuitement une copie de votre avis en appelant l'ARC au 1 800 959-8281.

*Nous ne pouvons pas accepter de substitutions pour les documents ci-dessus. Veuillez fournir **uniquement des photocopies** des documents énumérés ci-dessus, car les originaux ne seront pas renvoyés.

Admissibilité

Pour pouvoir participer au Programme éconergétique pour les propriétaires à faible revenu, les critères suivants doivent être respectés :

- ☑ Le(s) propriétaire(s) doit (doivent) être le(s) propriétaire(s) et vivre dans la maison comme résidence principale, et la maison doit être occupée toute l'année.
- ☑ Les impôts fonciers pour les années précédentes doivent être payés au complet. Si des **arrières d'impôt** figurent sur le relevé d'impôt foncier, le propriétaire ne sera pas admissible.
- ☑ La résidence doit être structurellement en bon état et être admissible à au moins une des catégories d'améliorations énumérées.
- ☑ Le revenu du ménage doit être égal ou inférieur au **seuil de revenu du ménage** établi par le ministère du Développement social.

Admissibilité du bâtiment

La maison doit avoir une hauteur de bâtiment de 3 étages ou moins, avoir une superficie de bâtiment n'excédant pas 600 mètres carrés (6458 pieds carrés) et être utilisée pour les occupations principales classées dans le groupe C (habitations résidentielles), définies dans la partie 9 du Code national du bâtiment du Canada.

Les bâtiments INADMISSIBLES au programme sont les suivants :

- Les bâtiments actuellement à vendre ;
- Les bâtiments qui ont participé au Programme éconergétique pour les propriétaires à faible revenu et qui continuent d'être occupés par le propriétaire initial.

Veuillez consulter [les lignes directrices du programme](#) pour obtenir de plus amples renseignements.

En signant ce formulaire, le demandeur a lu et compris que les lignes directrices actuelles du programme PEPPFR constituent les modalités du programme et accepte que toutes les informations fournies soient exactes.

Je comprends/nous comprenons que :

- ☑ Tous les travaux seront achevés selon les modalités et dans les délais spécifiés dans le présent document et dans le PEPPFR, une fois que notre consentement et notre approbation signés auront été fournis ;
- ☑ Tout équipement installé sera soumis à une garantie du fabricant et de l'entrepreneur spécifique à l'équipement installé à partir de la date d'installation, et après cette période, il sera de notre responsabilité de l'entretenir et de le réparer à nos frais ;
- ☑ Tous les autres travaux effectués seront soumis à une garantie de 24 mois de l'entrepreneur et ne seront engagés qu'avec ma/notre signature. Une inspection après l'évaluation sera nécessaire pour valider les travaux effectués et doit être effectuée dans le cadre du PEPPFR ;
- ☑ Énergie NB ne peut être tenue responsable de quelque façon que ce soit du changement réel du niveau d'efficacité des améliorations recommandées dans le cadre du PEPPFR.

Veuillez consulter [les lignes directrices du programme](#) à l'adresse www.econergienb.ca/PEPPFR ou demander une copie par téléphone au 1 800 663-6272.

Date:		Les coordonnées sont indiquées ci-dessous.
Signature:		<i>Veuillez prévoir de 4 à 6 semaines pour le traitement de votre demande.</i>

COURRIEL :
LIESP@nbpower.com

ADRESSE POSTALE :
Énergie NB (Att: EES)
515, rue King, C.P. 2000
Fredericton, NB E3B 4X1

FAX:
1.506.643.7835

Financé en partie par :

Canada

Soutenus par :

New Brunswick

Offerts par :


Énergie NB Power